



RAPPORT D'ACTIVITE

N°7

Septembre 2006

Moye
Val de Fier
Versonnex Rumilly Etercy Marigny-Saint-Marcel Thusy
Bloze Marcellaz-Albanais Hauteville-sur-Fier Vaulx
Boussy Vallières Saint-Eusèbe Crempigny-Bonneguête
Massingy Lornay Sâles

Préambule

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la Loi N°99-586 du 12 Juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale » ce rapport dont c'est la septième édition a pour objectif de présenter la Communauté de Communes et ses activités.

Préparé par les services, il est adressé par le Président chaque année avant le 30 septembre au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au conseil communautaire sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 7^{ème} édition du rapport d'activité de la Communauté de Communes retrace les actions de la structure intercommunale de septembre 2005 à août 2006.

Vous en souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !...

Le Président,
A. FEPPON

Plus qu'un document, le rapport d'activité représente un véritable outil d'information et de communication auprès des élus de votre conseil municipal.

Il existe également dans une version de synthèse en diaporama.

Sommaire

<i>I – Le fonctionnement de la Communauté de Communes</i>	<i>p.5/8</i>
1.1. Les instances	p.5/6
1.2. Les compétences	p.7
1.3. Les services	p.7/8
 <i>II – L'intérêt communautaire</i>	 <i>p.9</i>
 <i>III – Services à la population</i>	 <i>p.10/11</i>
3.1. Le service de portage à domicile	p.10
3.2. Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)	p.11
3.3. La prévention de la délinquance	p.11
 <i>IV – Aménagement de l'espace et développement économique</i>	 <i>p.12/13</i>
4.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	p.12
4.2. Les zones d'activités économiques	p.12
4.3. Les partenaires	p.13
 <i>V – Environnement / Assainissement</i>	 <i>p.14/15</i>
5.1. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	p.14/15
5.2. Les ordures ménagères	p.15
 <i>VI – Transports scolaires</i>	 <i>p.16/17</i>
6.1. La gestion quotidienne du service	p.16
6.2. Les transporteurs	p.17
6.3. La sécurité	p.17

Sommaire (suite)

<i>VII – Logement</i>	<i>p.18/20</i>
7.1. L'OPAH	p.18
7.2. La lutte contre l'habitat indigne	p.18
7.3. Le PLH	p.20
7.4. Les gens du voyage	p.20
7.5. Les sentiers de randonnées	p.20
 <i>VIII – Communication</i>	 <i>p.20/21</i>
8.1. Les publications	p.20
8.2. Le site internet et le réseau intranet/extranet	p.20
8.3. La presse	p.20
8.4. Les évènements	p.21
 <i>IX – Bilan financier</i>	 <i>p.22/25</i>
9.1. Le budget financier	p.23/24
9.2. La fiscalité	p.25

Les délibérations (en annexe)

I – Le fonctionnement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly regroupe aujourd'hui 18 communes et sa population avoisine les 25 000 habitants.

Lors de sa création, le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du canton de Rumilly s'est substituée au SITEA (Syndicat Intercommunal des Transports des Elèves de l'Albanais) dont elle a repris la compétence.

Situé entre le bassin annécien et l'agglomération d'Aix Les Bains - Chambéry en plein cœur de l'Albanais Haut-Savoyard, son territoire s'étend sur un espace préservé à prédominance rurale et agricole. Au centre de ce territoire, le pôle économique de Rumilly offre également toutes les prestations de service aux habitants de ce territoire. De plus, la Communauté de Communes bénéficie de desserte multimodale (SNCF, autoroute).

Depuis 6 ans, la Communauté de commune a apporté une nouvelle dynamique cantonale tout en sauvegardant et en renforçant l'identité de chaque commune.

1.1. Les instances

Le **Conseil communautaire** se compose de 45 délégués titulaires et d'autant de suppléants issus des conseils municipaux des communes membres.

Communes	Nombre de délégués	Titulaires
Bloye	2	Marcel PEILLAT, Maurice LAMARCHE
Boussy	2	Sylvia ROUPIOZ, Gilles PETELAT
Crempigny-Bonneguête	2	Victor THOME, Christine JOLIVET
Etercy	2	André BERTHET, René PETELAT
Hauteville sur Fier	2	Roland LOMBARD, Geneviève ALEXANDRE
Lornay	2	Emile COCHET, Philippe PERRON
Marcellaz-Albanais	3	Martine MANIN, Christiane DAUNIS, Michel BAUQUIS
Marigny Saint Marcel	2	Jean-Marc PELCE, Alain THOME
Massingy	2	Bernard GAY, Henri BOUCHET
Moye	2	Christian HEISON, Joanny CHAL
Rumilly	8	André FEPPON, Pierre BECHET, Marcel THOMASSET, Camille BEAUQUIER, Viviane BONET, Michel JOUVENOZ, Robert CONVERS, Michel BRUNET
Saint Eusèbe	2	Marcel MOREL, Marcel BOUVIER
Sâles	3	Pierre BLANC, Louis ANDRIEU, Mylène TISSOT
Thusy	2	Bernard BONNAFOUS, André BERTHET
Val de Fier	2	Maurice POPP, Serge DORGAL
Vallières	3	Christophe MARTIN, Michel CHARVIN, Jean-Claude JACCOUD
Vaulx	2	Christiane DUTRUEL, René BOCQUET
Versonnex	2	Hélène BUVAT, Guy BROISSAND

Le mode de représentation est le suivant : chaque commune est représentée par 2 *délégués titulaires*. Les communes dont la population dépasse 2000 habitants disposent d'un délégué supplémentaire par tranche de 1000 habitants.

Au nombre de 7 réunions l'an dernier, le conseil communautaire règle par délibération les affaires relevant de les compétences de la Communauté de Communes.

Le **bureau** comprend 19 membres (le président, 6 vice-présidents, un secrétaire et 11 membres) et le conseiller général. Il s'est réuni 13 fois pour préparer les conseils communautaires et pour débattre des projets de la Communauté de Communes.

L'**exécutif** (le Président et les vice-présidents) pilote le bureau et s'est concerté 12 fois en amont des bureaux.

Les **commissions** sont organisées en fonction des compétences de la Communauté de Communes et animées par les vice-présidents. Elles ont en charge la préparation des projets et le suivi des actions. Les commissions ont un rôle de propositions vis-à-vis du bureau.

- **Services à la population et communication :**
1ère Vice-présidente Mme Martine MANIN
Nombre de réunions : 14

- **Aménagement de l'espace et développement économique :**
2ème Vice-Président M. Pierre BLANC
Nombre de réunions : 6

- **Finances :**
3ème Vice-président M. Emile COCHET
Nombre de réunions : 4

- **Environnement :**
4ème Vice-président M. Christophe MARTIN
Nombre de réunions : 4

- **Transports scolaires :**
5ème Vice-président M. Roland LOMBARD
Nombre de réunions : 4

- **Logement / Culture / Sport :**
6ème Vice-président M. Christian HEISON
Nombre de réunions : 10

- **Commission d'appel d'offres :**
Président M. André FEPPON
Nombre de réunions : 4

1.2. Les compétences :

Outre les compétences obligatoires, les communes ont choisi aussi de mettre en commun au sein de la Communauté de Communes des compétences optionnelles et facultatives afin de mutualiser bon nombre d'actions sur le territoire.

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (SCOT)
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (zones d'activités, développement touristique...)

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement (Assainissement autonome, ordures ménagères, déchets de classe III...)
- Politique du logement et du cadre de vie (habitat, gens du voyage...)
- Politique culturelle et sportive

Les compétences facultatives :

- Transports scolaires
- Services à la population d'intérêt communautaire
- Actions d'information et de communication

1.3. Les services :

La Communauté de Communes emploie **17 agents permanents** dont 13 agents sont titulaires et 4 contractuels.

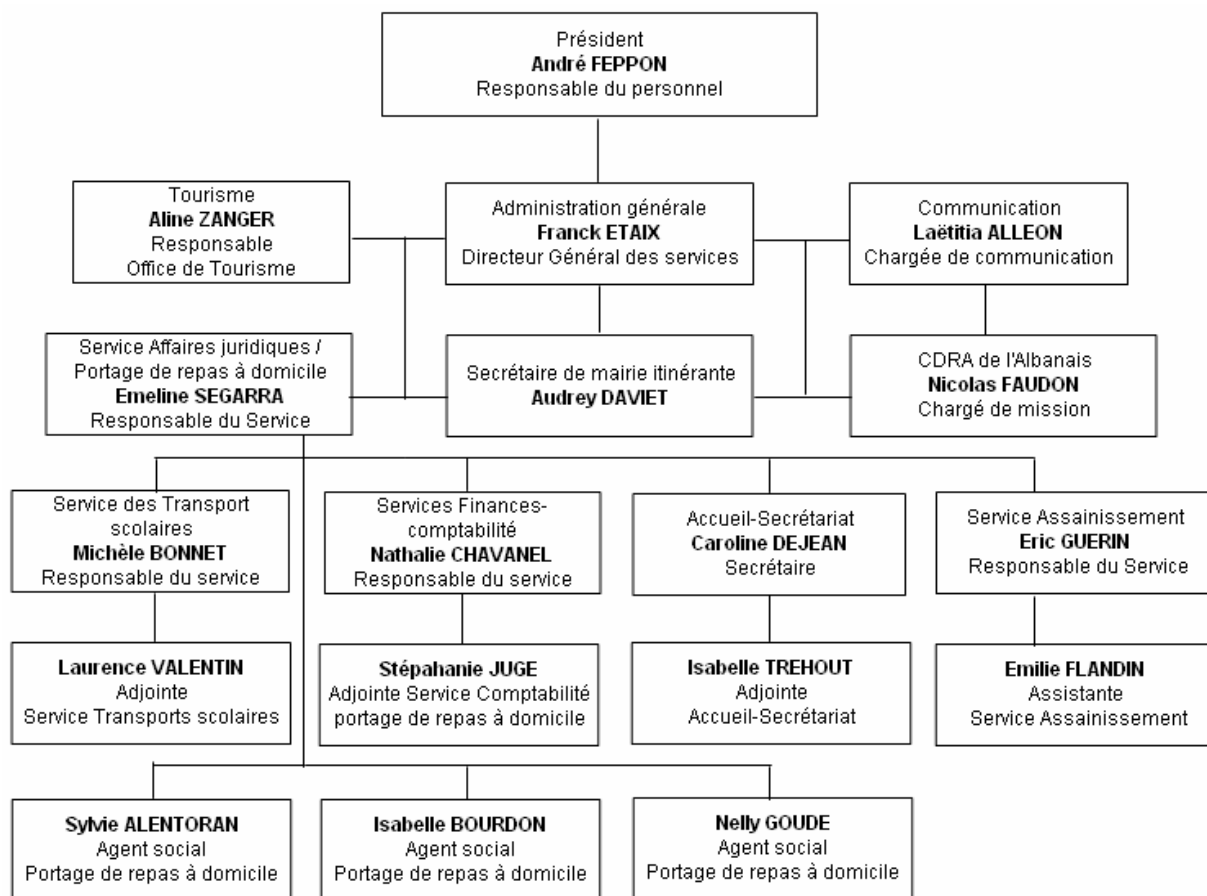
■ Les recrutements par service (depuis le 1^{er} septembre 2005) :

. Service Secrétariat :	1 secrétaire contractuel (remplacement d'un agent en disponibilité)
. Service Finances/Comptabilité :	1 comptable contractuel (remplacement d'un congés maternité)
. Secrétaire de mairie itinérante :	1 secrétaire titulaire (mise à disposition dans les communes et renforcement des services secrétariat et finances de la C ³ R)
. Service de portage de repas :	1 agent de livraison contractuel (remplacement d'un congés maternité) 1 agent de livraison titulaire (recrutement nouvel agent)

Les stagiaires accueillis :

. Service des Transports scolaires :	3 stagiaires
. Secrétariat :	2 stagiaires
. Communication :	1 stagiaire

■ L'organigramme des services :



La gestion administrative et financière du SIGAL est confiée à la Communauté de Communes du canton de Rumilly et à son personnel.

II – L'intérêt Communautaire

► Le contexte juridique de la définition de l'intérêt communautaire :

La définition de l'intérêt communautaire est nécessaire à l'exercice effectif par les EPCI à fiscalité propre des compétences qui leur sont confiées.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a constitué une étape déterminante du processus d'évolution de l'intercommunalité en modifiant en particulier l'architecture des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a imposé une date limite à ces établissements pour définir leur intérêt communautaire. Ce délai a été fixé au 18 août 2006.

L'objectif de cette définition fut de clarifier **les champs d'action de la Communauté de Communes par rapport à ses communes membres** et de préciser son projet communautaire.

► Les grandes étapes de la définition de l'intérêt communautaire :

- | | |
|------------------|--|
| Etape ① : | Un <i>document cadre</i> a été élaboré définissant les règles générales de la définition de l'intérêt communautaire au mois de février. |
| Etape ② : | De mars à juin, une <i>réflexion au sein de chaque commission</i> a été menée par les élus. Ces travaux ont abouti à des <i>propositions de définition d'intérêt communautaire pour chaque domaine de compétence</i> . |
| Etape ③ : | Cette définition de compétences a été débattue dans les communes et restituée aux instances de la Communauté de Communes. |
| Etape ④ : | Les propositions ont été ensuite examinées et discutées en bureau courant mai. |
| Etape ⑤ : | Une restitution collective de ces travaux a eu lieu lors du séminaire organisé le 10 juin 2006 et ouvert à tous les conseillers municipaux. Les 70 délégués présents ont pu échanger et conclure sur la proposition de la définition de l'intérêt communautaire et sur les perspectives de la Communauté de Communes sur les projets à conduire. |
| Etape ⑥ : | Les élus ont validé la proposition sur la définition de l'intérêt communautaire lors du Conseil communautaire du 10 juillet 2006.
La définition doit ensuite être entérinée par délibération au sein des conseils municipaux des 18 communes. |

*Cette définition entraine une modification des statuts de la Communauté de Communes.
Ces nouveaux statuts entreront en vigueur courant novembre par arrêté préfectoral.*

III - Services à la population

3.1. Le service de portage de repas à domicile :

La livraison de repas en liaison froide est destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans habitant sur le canton de Rumilly.

Ce service s'inscrit dans une démarche plus spécifique :

- d'implication dans le maintien à domicile,
- de soutien aux familles,
- de rupture de l'isolement des personnes âgées.

En chiffres :

Bénéficiaires :

150 bénéficiaires inscrits : 41% résidant sur des communes rurales et 59% sur la ville de Rumilly
18 000 factures établies à l'année

Repas :

110 repas servis en moyenne par jour soit plus de 3000 repas servis par mois
120 repas les jours de semaine soit 700 repas par semaine
40% des repas avec régime médical

Livraison

18 communes desservies du lundi au vendredi (pour des repas 7 jours sur 7):
2 véhicules par jour – 4 tournées par jour –
100 km parcourus par jour et par véhicule : le matin distribution sur Rumilly et l'après-midi dans les communes rurales
205 jours de livraison sur 365 jours

Les opérations événementielles :

- . Noël : Conception de cartes de vœux et de menu confectionnées par les élèves de classes de primaire pour les personnes âgées.
- . Pâques : Distribution aux bénéficiaires de poules en chocolat
- . Été : Distribution de bouteilles d'eau en prévention de la lutte contre les fortes chaleurs et du dépliant de l'INPES

La revalorisation des tarifs :

A partir du 1er avril 2006, Le Conseil Communautaire a fixé les tarifs des repas, selon les conditions de ressources des personnes (quotient familial), à :

4.67 € (74 % des bénéficiaires)

5.45 € (21 % des bénéficiaires)

6.44 € (5 % des bénéficiaires) par repas

8.57 € pour les personnes accompagnant le bénéficiaire

soit une hausse de 2 % par rapport à 2005/2006

Le Comité de pilotage portage de repas s'est réuni 2 fois en 2005/2006.

3.2. Le Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.)

Le compte-rendu de l'étude de faisabilité du projet réalisé par Françoise Richard (recrutée par la Communauté de Communes comme chargée de mission pendant 3 mois) a été présenté en Bureau le 10 octobre 2005.

Ensuite quelques élus de la commission accompagnés des techniciens de la C³R se sont rendus à Archamps pour rencontrer les responsables du Relais d'Assistants Maternelles du Genevois et visiter les locaux le 11 mai 2006.

Des prises de contacts et des démarches ont eu lieu auprès des partenaires (Caisse d'allocations familiales ; PMI...). Une prospection de locaux adaptés au RAM a eu lieu auprès de la mairie de Vallières et du Conseil Général de Haute-Savoie.

Une réunion d'information aux élus s'est tenue le 7 juin 2006 à Vallières en présence du DGS de la Communauté de communes du Genevois et du Docteur Brogna de la PMI.

Le projet du RAM et la prise de compétence ont été validés par le Conseil communautaire du 10 juillet 2006.

L'ouverture progressive du RAM est fixée à partir de décembre 2006.

3.3. La prévention de la délinquance :

Afin d'effectuer un état des lieux de la sécurité sur le canton, une enquête a été réalisée en collaboration avec les communes. 14 communes rurales sur les 17 interrogées ont répondu au questionnaire.

A l'issue de ce diagnostic, un **observatoire de la délinquance** sera créé au niveau cantonal ainsi que l'établissement d'une **main courante** au sein de chaque mairie et à la C³R permettant d'identifier les faits survenus dans chaque commune.

IV – Aménagement de l'espace et développement économique

4.1. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) :

Voté le 25 avril 2005 par le SIGAL, le **SCOT** est aujourd'hui opérationnel. Les travaux des collectivités menés ces derniers mois ont été consacrés à :

- **la mise en place des modalités de suivi :**

- **La compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT :**

Le recrutement d'un bureau d'études permet l'analyse des documents d'urbanisme des communes.

- Un **observatoire territorial** est en cours de création à partir d'indicateurs pour mesurer l'évolution socio-économique et agricole ainsi que la consommation foncière sur le territoire.

Une commission spécialisée « Aménagement du territoire » constituée d'élus et du cabinet d'expertise pilote ce suivi.

- **la mise en œuvre progressive des orientations du SCOT :**

- **Le lancement du diagnostic du P.L.H. :**

Le SIGAL a recruté un cabinet d'études URBANIS et une chargée de mission (Marie-Laure BOULET) pour la conduite du diagnostic. Il est réalisé en partenariat avec les territoires associés d'Usses et Bornes et du Bassin annécien.

- **Le schéma de service collectif de transport :**

Le cabinet TRANSETUDE mène depuis avril 2006 une étude sur l'offre et la demande des transports en commun sur les territoires associés.

Cette étude est pilotée par le Conseil Général de Haute-Savoie.

4.2. Les zones d'activités économiques :

Depuis 2005, Le cabinet Géode a pour mission la maîtrise d'œuvre du projet de zones d'activités économiques intercommunales.

Cette 1^{ère} phase d'études financières et techniques a été opérée sur les zones de « Surchères », « Les Hutins » et « Petit Martenex » à Rumilly.

Les préconisations diagnostiquées concernent l'aménagement et la desserte des zones, les implantations et unités commercialisables, l'approche environnementale (paysage, architecture, nuisances sonores...), les estimations financières et le phasage des opérations.

A l'issue des éléments transmis par le cabinet d'études, le choix d'aménagement prioritaire visé par les élus s'est porté sur les zones de « Surchères » et de « Petit Martenex ».

Dans un 1^{er} temps, ces 2 futurs espaces d'accueil économiques seront aménagés sur une partie de leur parcelle :

- **3,5 ha** sur 9 ha total pour le secteur de « **Surchères** »
- **1,9 ha** sur 7 ha pour le secteur de « **Petit Martenex** »

Le coût d'aménagement des 2 zones est estimé à plus de 4 millions d'euros.

Le recrutement d'un cabinet pour une mission d'aide à la négociation foncière va permettre l'achat des terrains préalable au démarrage des travaux d'aménagement prévus fin 2007.

4.3. Les partenariats :

■ Le partenariat avec les acteurs économiques :

• Le Comité d'Action Economique « Rumilly-Alby Développement » :

La Communauté de Communes participe financièrement au développement du CAE à hauteur de 19 000 € par an et par la mise en place d'actions telles que la bourse de locaux, l'accueil des porteurs de projets et l'animation d'actions collectives en faveur des entreprises existantes.

• Le Groupement d'Employeurs (GE) Ressources Alb' :

Pour sa deuxième année de fonctionnement, une subvention de 2000 € a été octroyée au GE en 2006.

• La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) :

La Communauté de Communes verse une participation de 17 000 € à la PFIL d'Annecy dans le cadre de la convention signée le 16 janvier 2005.

La PFIL apporte des aides techniques et financières aux créateurs et repreneurs d'entreprises dans les domaines de l'industrie et des services aux entreprises de l'Albanais.

■ Le partenariat avec l'Office de Tourisme :

- Une subvention de fonctionnement de 50 000 € a été budgétisée en 2006 pour l'Office de Tourisme. Un agent de la Communauté de Communes est mis à disposition de l'Office de Tourisme (soit un soutien financier global de près de 82 000 € par an).

- Sur le plan technique, les actions de partenariat consistent en la création, l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées

V – Environnement / Assainissement

5.1. Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC):

■ Les activités du SPANC :

Les missions du SPANC sont le contrôle, la conception, la réalisation, le diagnostic des installations d'assainissements non collectifs et l'organisation des tournées de vidange.

97 contrôles de diagnostic ont été réalisés sur la période de référence du bilan.

- Différents avis délivrés par le service :
 - Permis de construire : 175
 - Certificat d'urbanisme : 80
 - Déclaration de travaux : 12
 - Permis de lotir : 5
 - Autres (réhabilitation, demandes d'installations) : 37
- Différents contrôles effectués :
 - Diagnostic et problème : 109
 - Conseil et information : 106
 - Chantiers : 75

Organisation des tournées de vidange : 126 demandes de vidange
Pour une fosse de 3000L, le coût de la vidange est de 200 € HT.

■ La mise en place de la redevance :

A partir de l'exercice 2006, chaque habitation ou local assaini par un dispositif non collectif devra acquitter une redevance forfaitaire de 35 € HT soit 36,93 € TTC par an.

Rappel : En application de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les collectivités ont pour obligation de mettre en place un SPANC et une redevance au 31 janvier 2005.

■ Les opérations groupées de réhabilitation de l'assainissement non collectif :

Opération groupée 3 : Marcellaz-Albanais (Chaunu et Germany)

- 47 installations répertoriées en point noir sur 58
- 47 études réalisées

Opération groupée 4 : Hauteville sur Fier (Les Onges et Vernay)

- 36 installations répertoriées en point noir sur 58
- 32 études réalisées

■ Zonage d'assainissement sur la commune de Marigny Saint Marcel :

. Enquête préalable envoyée aux usagers d'assainissement non collectif :

Sur 175 questionnaires envoyés, 143 ont été retournés :

- 10% des habitations sont raccordées ou en cours de raccordement
- 15% des habitations sont conformes à la nouvelle réglementation (Arrêté du 6 mai 1996)
- 20% des habitations non conformes à la réglementation en vigueur peuvent être considérées comme acceptables par l'ancienne réglementation.
- 55% des habitations non conformes sont sans système de traitement des eaux usées

. Hameaux dont les installations sont en majorité non conformes :

- Vons : 37%
- Vaudry : 19%

Pour ces 2 hameaux : une étude des scénarii d'assainissement collectif est prévue pour fin 2006.

- Vieux Marigny : 10%
- La Gretaz : 14%

Ces 2 hameaux sont à placer en zone prioritaire pour les réhabilitations de l'assainissement non collectif.

Assainissement collectif : Etude financière sur la prise de compétence d'assainissement collectif (voir le chapitre sur les finances)

5.2. Ordures ménagères :

La Communauté de Communes a délégué la compétence des ordures ménagères au SITO. La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries) est effectuée par le SITO qui adhère au SILA pour le traitement des ordures ménagères (incinération).

Pour l'année 2006, le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est d'un montant de 1 673 764 € soit une hausse de 6,34 % par rapport à 2005.

La fin de la collecte des encombrants :

En 2005, à titre exceptionnel a été organisée une collecte des encombrants sur Rumilly et sur les communes rurales.

En 2006, le Conseil communautaire a décidé de cesser l'organisation de cette collecte en 2006.

VI - Les transports scolaires

6.1. La gestion quotidienne du service :

■ **Gestion des inscriptions :**

Inscriptions et délivrances des titres de transport :

En août 2006 : 2015 élèves se sont inscrits (soit une augmentation de 3.5% des effectifs par rapport à l'année 2005 à la même date).

Tarifs Abonnement année scolaire 2005/2006 :

1 enfant :	56,00 €
2 enfants :	91,00 €
3 enfants et + :	106,00€

Nouveauté rentrée 2006 : Carte Déclic'

La carte déclic' est une carte qui s'adresse à toutes les personnes qui ont entre 6 et 26 ans, habitant dans le département de la Haute-Savoie. Travailleurs, chômeurs, étudiants, apprentis, jeunes scolarisés en dehors des dessertes scolaires existantes. La carte déclic' est délivrée par le département de la Haute-Savoie.

Afin de permettre l'accès à un plus grand nombre d'élèves, la commission transport scolaire de la Communauté de Communes a décidé d'élargir la prise en charge de la carte déclic' aux étudiants et apprentis.

Le montant pour chaque étudiant transporté est de 300 € + 10 € de carte déclic'

Le montant pour chaque apprenti transporté est de 400 € + 10€ de carte déclic'

■ **Permanences d'accueil du public :**

les horaires de permanences sont :

- Mardi et mercredi après-midi : de 13h30 à 17h
- Jeudi et vendredi matin : de 8h30 à 12h

■ **Réclamations et incidences :**

. 99 % des incidents et réclamations sont dus au :

- Non respect des horaires
- Non respect du parcours
- Méconnaissance des parcours

. 1% restant :

- Problème état des routes en hiver
- Panne de cars

Réunions avec les partenaires :

Conseil Général :	6 réunions
Transporteurs :	5 réunions
Chefs d'établissements :	1 réunion
Signalétique :	17 réunions

■ **Contrôles sur les parkings :**

- Les élus et les techniciens de la Communauté de Communes sont présents sur les parkings de Rumilly durant la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire pour accompagner les nouveaux élèves.
- Pendant l'année scolaire, des contrôles réguliers sont également effectués par les services des transports scolaires.

6.2. Les transporteurs :

L'ensemble des 90 services spéciaux (public scolaire) est géré par 11 transporteurs :

- 6 transporteurs titulaires des marchés
- 5 Sous traitants.

Les lignes régulières (tout public) sont gérées par 2 transporteurs (Savoies tourisme et Francony) et desservent les 5 lignes régulières et leurs doublages.

6.3. La sécurité :

■ Les exercices de prévention :

Les exercices de sécurité sont organisés en coopération avec la C³R, l'Adateep. Ces exercices s'adressent d'abord aux élèves de 6^{ème}, mais cette année en janvier 2006, un exercice de sécurité a été fait avec les élèves de primaire du groupe scolaire Jeanne d'Arc. La gendarmerie, les pompiers et le Conseil Général participent aussi à ces exercices.

Les élèves des classes de sixième des collèges du Clergeon et de Demotz ont participé aux exercices de sécurité animés chaque année par l'ADATEEP 74.

■ La signalétique des points d'arrêts

La mise en place de la signalétique horizontale (zébras) et verticale (panneaux) des points d'arrêts des transports scolaires se poursuit.

Au 31 août 2006, 108 points d'arrêts ont été équipés au bord des *routes communales* pour un coût des installations de 53 339.22 €.

Pour l'installation des *routes départementales*, ce sont 89 arrêts qui sont en cours de préparation.

Les supports de communication :

. **Nouveauté : le livret des horaires des transports :**

Le livret des horaires recense tous les horaires des lignes de transport. Il apporte une information claire aux élus et aux familles.

La lisibilité de ce guide en fait un document très apprécié par les utilisateurs. Il sera réactualisé chaque année.

. **Le guide des transports :**

C'est la deuxième édition de ce guide qui a été profondément amélioré. Ce document donne des renseignements pratiques sur les transports et leur mode d'utilisation.

La *charte de la citoyenneté* et le titre de transport ont été remis aux élèves dans un *porte-cartes*.

Etude sur les transports collectifs :

Actuellement le département de la Haute-Savoie en partenariat avec les collectivités locales des territoires du Bassin Annécien, d'Usses et Bornes et de l'Albanais mène une étude sur les *transports collectifs*. Cette étude a pour but d'améliorer les services de transports des scolaires et non scolaires sur l'ensemble du département. Par ailleurs, l'ensemble des lignes régulières sera remis en appel d'offre pour septembre 2007.

VII - Logement

7.1. L'OPAH :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) prévue pour 3 ans (de décembre 2003 à décembre 2006) se poursuit. Les résultats de l'opération sont les suivants :

• **Propriétaires « occupants » :**

En 2006, 50 dossiers ont été déposés et financés par les propriétaires occupants, ce qui représente 124 logements depuis 2004.

*Constat : plus de 90 contacts enregistrés en 2006 manifestent la réelle volonté de la part des propriétaires « occupants » d'améliorer leur patrimoine.
Un parc cible estimé à 1000 logements représente le potentiel de réhabilitation.*

• **Propriétaires « bailleurs » :**

En 2006, 8 logements locatifs ont été réhabilités soit au total 50 depuis le lancement de l'opération.

Constat : un ralentissement du nombre de projets locatifs par rapport à l'année précédente. Un parc de logements évalué à 320 logements et plus de 30 propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH reflètent aussi le potentiel de réhabilitations pour les « bailleurs ».

Au total, l'OPAH a permis la **réhabilitation de 174 logements** et la **remise sur le marché de 21 logements vacants** au 1^{er} septembre 2006.

7.2. La lutte contre l'habitat indigne :

Une **cellule de veille** a été mise en place pour lutter contre l'habitat indigne des situations de précarité et d'habitat indigne.

- Les **objectifs** poursuivis par la cellule de veille sont triple:
 - l'institution d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs
 - le repérage de situations de précarité et d'insalubrité
 - le déblocage de ces situations
- Le **fonctionnement** de la cellule de veille s'articule autour de :
 - o la mise en place d'une base de données alimentée par l'ensemble des acteurs
 - o le signalement de nouveaux cas (travail de terrain) réalisé par un travail de repérage et de visites de logements,
 - o la priorisation des situations signalées
 - o la mise en place de réunions régulières avec l'ensemble des acteurs
 - o un suivi systématique et pérenne des actions

Logements réhabilités :	4 logements
Logements recensés :	35 en résidences principales 24 logements en locatif.

7.3. Le PLH :

Le Programme Local de l'Habitat :

C'est un outil opérationnel définissant les moyens quantitatifs et qualitatifs à mettre en place dans le cadre de la définition d'une politique locale de l'habitat. Son but est de répondre aux besoins en logement de la population tout en favorisant la mixité sociale sur le territoire.

■ **Le lancement de la phase de diagnostic :**

Recruté par le SIGAL, le cabinet URBANIS est chargé de la réalisation de cette étude conduite en collaboration avec les territoires associés du Bassin Annécien, d'Usses et Bornes et de l'Albanais.

Démarré depuis mai 2006, le diagnostic va permettre un recensement et une analyse détaillée de la situation locale en matière de logement sur le territoire de l'Albanais en vue de la mise en place d'un futur programme d'actions pluriannuel pour 6 ans.

■ **Le recrutement d'une chargée de mission :**

Depuis le 1^{er} août 2006, Marie-Laure BOULET a été recrutée par le SIGAL pour conduire la démarche du PLH et accompagner les travaux du bureau d'études. Elle a en charge l'animation et la coordination de tous les acteurs concernés par l'élaboration de ce programme d'habitat.

7.4. Les gens du voyage :

Pour la 3^{ème} année consécutive de fonctionnement, l'aire de grand passage a ouvert du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2006.

Les stationnements sur l'aire de grand passage :

- . un 1^{er} groupe de 30 caravanes a séjourné 5 jours en juin,
- . un 2^e groupe de 16 caravanes s'est installé 4 jours en juin.

Les stationnements illicites :

- . 2 caravanes à Bloye,
 - . 5 caravanes sur la zone des Pérouses à Rumilly
 - . quelques caravanes au plan d'eau à côté des forains
- ont fait l'objet d'expulsion sur le territoire durant le mois de septembre.

Les stationnements non illicites :

- . En juillet, 2 réservations ont été faites sans stationnement effectif.

La gestion et le gardiennage de l'aire de grand passage ont été assurés par une société de surveillance (SNEC).

7.5. Les sentiers de randonnées :

- . L'entretien et le balisage annuel des sentiers de randonnée sont effectués en collaboration avec l'Office de Tourisme et la Maison du vélo.
- . Des sentiers pédestres ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (« Montagne des Princes », « Circuit de la chapelle Ligny », « Circuit de l'écureuil », « Le sanglier », « Les chemins de l'Albanais », « Circuit de la Gélinotte »)
- . Des propositions ont été faites pour le PDIPR de sentiers de VTT.

VIII - Communication

8.1. Les publications :

- Le **bulletin d'information n°6** :

En novembre 2005 : réalisation en 12 000 exemplaires, 16 pages en quadri du bulletin d'information de la Communauté de communes.

Distribution auprès des foyers des 18 communes, mise à disposition dans les mairies et envoi aux partenaires institutionnels.

- Les **supports des transports scolaires** :

- . le *guide des transports scolaires* : 12 pages, format A5, 1500 exemplaires
- . la *charte de la citoyenneté* : 2100 exemplaires
- . le *livret des horaires* : 56 pages, format A5, 1850 exemplaires
- . le *porte-carte* : 2100 exemplaires

Ces supports ont été remis aux élèves et à leur famille lors de la délivrance de leur titre de transport.

8.2. Le site portail Internet et le réseau intranet/extranet :

Pour la conduite de ce projet, la Communauté de Communes a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage en la qualité de l'agence E-Conception.net

Les étapes du projet :

- . *Automne 2005* : Lancement du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- . *Mars 2006* : Choix du prestataire recrutement de la société E-Conception.net.
- . *Mai 2006* : Réalisation des enquêtes auprès des communes membres, des acteurs économiques et sociaux et des agents de la C³R.
- . *Juin/juillet 2006* : Restitution des enquêtes et préconisations sur le site portail et le réseau intranet/extranet.
- . *Aout/septembre 2006* : Présentation des cahiers des charges aux membres du groupe de pilotage.
- . *Octobre 2006* : Lancement de la consultation publique pour la conception graphique et technique du site portail et des réseaux.

8.3. La presse:

- Les **communiqués de presse** : rédaction et diffusion des articles à la presse locale concernant l'actualité de la Communauté de Communes (transports scolaires, portage de repas, recrutements...)
- Les **dossiers de presse** : montage et rédaction de dossiers de presse (OPAH, Convention PFIL).
- Les **rencontres de presse** : invitation de la presse locale pour la présentation de projets.

8.4. Les événements :

- Le salon des « **Journées de l'habitat** » le 31 mars, les 1^{er} et 2 avril 2006 :
 - . Animation du stand de la Communauté de Communes et du SIGAL
 - . Réalisation des panneaux d'affichage présentant les différentes activités de la Communauté de Communes et les actions du Contrat de Développement de l'Albanais
 - . Conférences sur l'assainissement non collectif animées par M. MARTIN et sur l'OPAH co-animées par M. HEISON et Melle SEREIR d'Act-Habitat.

- Le «**Séminaire de la Communauté de Communes** » le 10 juin 2006 :
 - . Programme : - le débat sur la définition de l'intérêt communautaire,
 - les ateliers de réflexion sur les perspectives autour des thèmes : "vivre", "Habiter", "Travailler".
 - . Organisation administrative et logistique du séminaire au Lycée de l'Albanais à Rumilly
 - . Préparation des supports pédagogiques d'animation et d'information.

Depuis le mois d'avril 2006, l'agence en communication Future Création basée à Cran Gevrier réalise la conception graphique et la mise en page des supports d'informations de la Communauté de communes préparés par la chargée de communication et le groupe communication. .

IX - Bilan financier

9.1. Le budget primitif 2006

Le budget primitif 2006 élaboré selon les principes définis lors du débat d'Orientations Budgétaires, a été présenté à la Commission des Finances ainsi qu'au Bureau respectivement aux dates du 6 et 13 mars 2006.

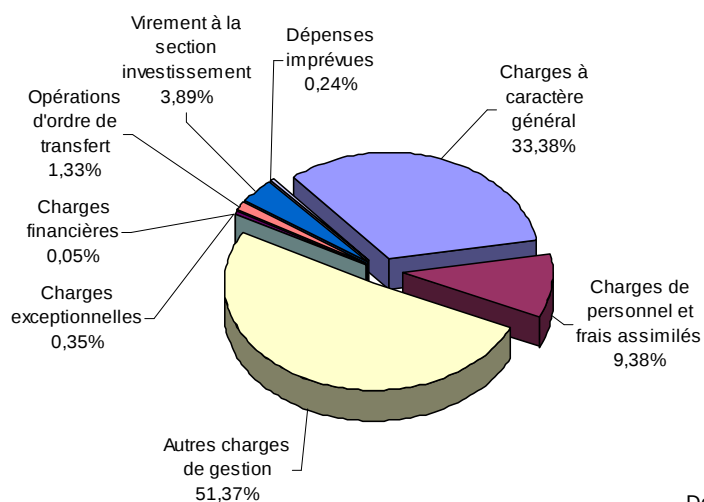
Le 27 mars 2006, le Conseil communautaire a adopté chacune des deux sections du budget primitif 2006.

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **5 641 601 €** après avoir reporté le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2005 pour un montant de 109 735 €.

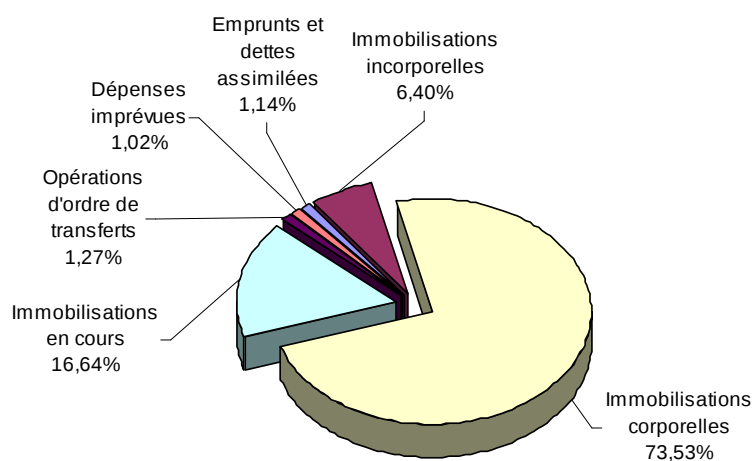
Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **1 081 930 €** après avoir d'une part, reporté le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2005 pour un montant de 298 319 €, et avoir d'autre part affecté 13 780 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

■ Les dépenses :

Section de fonctionnement : 5 641 601,15 €

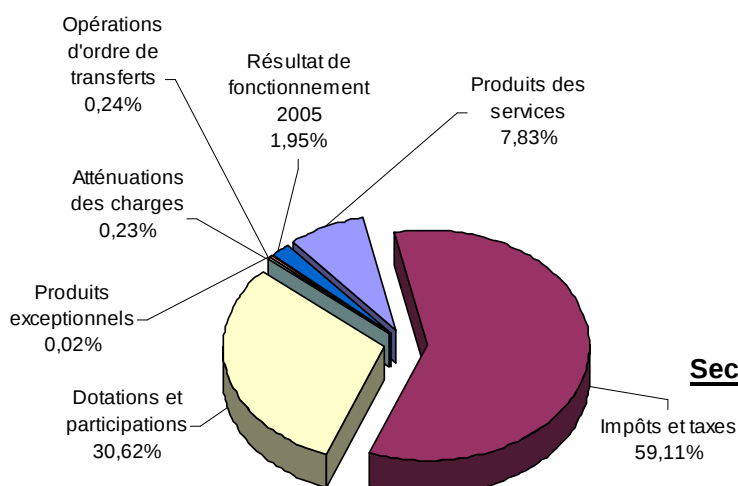


Section d'investissement : 1 081 930,78 €

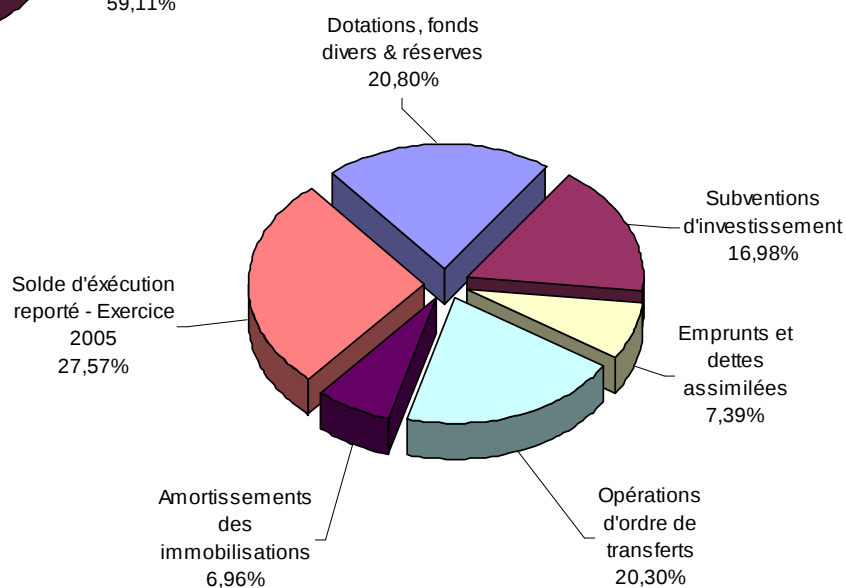


■ Les recettes

Section de fonctionnement : 5 641 601,15 €



Section d'investissement : 1 081 930,78 €



Le financement de nouvelles actions :

Une évolution constante des charges de fonctionnement et d'investissement justifiée par la mise en place permanente de nouvelles actions qui portent notamment pour l'année 2006 sur :

- o La création d'un R.A.M
- o Les frais d'étude sur la protection et la mise en valeur de l'environnement
- o L'accroissement du service intercommunal de portage de repas à domicile
- o Le partenariat avec l'ADCR
- o Le partenariat avec « Annecy Initiative » (PFIL)
- o Les zones d'activités économiques
- o La communication (Réalisation du site Internet)
- o La signalétique des transports scolaires
- o La politique de logement et du cadre de vie

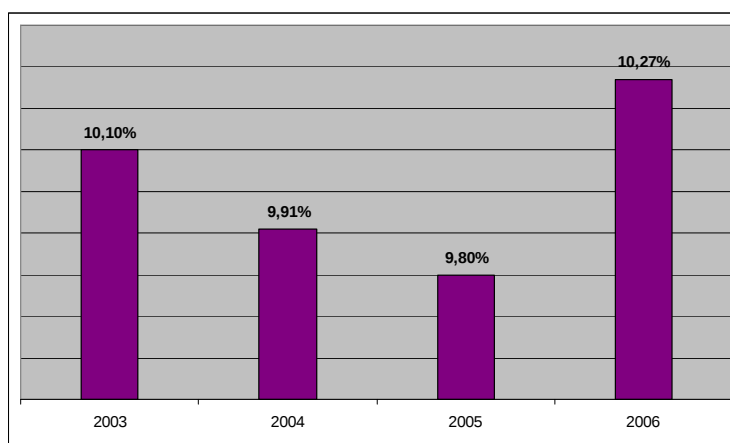
9.2. La fiscalité : taxes locales et TEOM

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Depuis l'année 2003, la communauté de Communes a pour compétence de lever la TEOM auprès de ses contribuables. Le besoin de financement prévisionnel appelé par le SITOA est estimé à 1 623 763 € au titre de l'année 2006.

Année	Besoin de financement	Taux de la TEOM	Variation
2003	1 404 382,00 €	10,10 %	
2004	1 522 073,84 €	9,91 %	- 1,88 %
2005	1 573 970,70 €	9,80 %	- 1,11 %
2006	1 674 355,89 €	10,27%	+ 4,80%

Taux d'évolution de la TEOM



■ Les 4 taxes locales :

La Communauté de Communes qui dispose d'une fiscalité propre a voté au titre de l'exercice 2006 un produit fiscal de 1 654 393,00 € afin d'équilibrer son budget primitif.

Les taux d'imposition adoptés sont les suivants :

Taxes	2005	2006
Taxe Habitation	1,17	1,20
Taxe Foncière Bâti	1,14	1,17
Taxe Foncière Non Bâti	3,97	4,07
Taxe Professionnelle	1,54	1,58

soit une progression moyenne de 2 % par rapport à l'année 2005.

Poursuite de l'étude sur les conditions techniques, réglementaires et financières d'une prise de compétence d'assainissement collectif :

- Etat des lieux de l'assainissement collectif
- Identification des enjeux
- Elaboration de scénarios
- Rencontre des financeurs
- Elaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)
- Définition de critères prioritaires

Les délibérations

- 60 délibérations ont été prises lors des 7 conseils communautaires -

Date conseil	Thème	Délibération
3 octobre 2005	Communication	Projet Internet/Intranet/Extranet : Cahier des charges en vue du lancement d'une consultation pour mission d'assistance à maître d'ouvrage.
	Communication	Conception et impression des supports écrits de communication : Cahier des charges pour le lancement de la commande publique.
	Développement Economique	Plateforme d'initiative locale : Convention de partenariat – Demande de subvention
	Finances	Exonérations de TEOM pour les entreprises en 2006
	Transports Scolaires	Marchés publics 2005 : lot n°7
	Logement	Gens du voyage : Demande de subvention pour investissements complémentaires sur l'aire de grand passage.
	Sport	Sentiers de randonnée : Demande de subvention pour entretien et balisage
	Développement Economique	Groupement d'Employeurs GE Ressources Alb : Convention de répartition des charges pour les locaux et le matériel.
7 novembre 2005	Finances	Ouverture d'une ligne de crédit
	Finances	Demande de subvention du comité de foire de Rumilly
	Logement	OPAH : Avenant à la convention d'opération pour l'intégration de la commune de Marigny-Saint-Marcel
19 décembre 2005	Finances	Budget : décisions modificatives
	Aménagement de l'espace	Réseau des zones humides « Natura 2000 » : Avis de la Communauté de Communes
	Logement	Programme Local de l'Habitat (PLH) : Lancement du diagnostic entre l'Albanais, le Bassin Annécien et Usses et Bornes
	Personnel	Création du poste de secrétaire de mairie itinérant
	Personnel	Suppression d'un poste d'agent d'environnement spécialisé en assainissement et création d'un poste de Technicien Territorial
	Personnel	Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif et création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
	Personnel	Versement d'indemnités de stage
20 février 2006	Finances	Compte Administratif 2005
	Finances	Compte de Gestion 2005
	Finances	Affectation du résultat 2005
	Finances	Orientations Budgétaires 2006
	Personnel	Augmentation du temps de travail d'un agent social
27 mars 2006	Finances	Budget Primitif 2006
	Finances	Taux d'imposition 2006
	Finances	Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2006
	Finances	Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Création d'un budget annexe – Redevance d'assainissement non collectif
	Services à la Population	Service intercommunal de portage de repas à domicile : Avenant au marché signé avec le Centre Hospitalier de Rumilly
	Services à la Population	Service intercommunal de portage de repas à domicile : Tarifs pour les bénéficiaires 2006
	Développement économique	Partenariat avec l'Office de Tourisme : prolongation de la convention

Délibérations (suite)

Date conseil	Thème	Délibération
3 mai 2006	Développement économique	Zones d'Activités Economiques Intercommunales : Avant-projet d'aménagement - Phasages et chiffrages financiers - Acquisitions foncières - Demandes de subventions
	Transports Scolaires	Tarifs 2006/2007
	Transports Scolaires	Carte jeunes Déclic
	Transports Scolaires	Règlement intérieur
	Logement	Gens du voyage : Désignation de représentants de la Communauté de Communes au Comité Départemental de coordination des grands passages
	Logement	Aire de grands passages pour les gens du voyage : Consultation publique pour la gestion et le gardiennage
	Personnel	Suppression d'un poste de Rédacteur principal et création d'un poste de Rédacteur chef
	Statuts	Modification des délégués de la Communauté de Communes au SIGAL
	Statuts	Désignation de représentants de la Communauté de Communes à la commission « Aménagement du Territoire » du SIGAL
10 juillet 2006	Services à la Population	Création d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et prise de compétence
	Communication	Lancement de la consultation publique pour les projets Internet / Intranet / Extranet
	Statuts	Proposition de définition de l'intérêt communautaire - Modifications statutaires
	Environnement	Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
	Finances	Redevance d'assainissement non collectif : convention avec les communes